

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 mai 2021

GESTION DE LA SORTIE DE CRISE SANITAIRE - (N° 4105)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL128

présenté par
M. Pont, rapporteur

ARTICLE 6

À l'alinéa 41, substituer aux mots :

« excéder le »,

les mots :

« être postérieure au ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.